



SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE

FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2026-2027

L'établissement est équipé d'un système de gestion informatique de la restauration.

Les élèves qui fréquenteront les points de restauration recevront une carte magnétique personnalisée sur laquelle sera enregistré le régime choisi : externe ou demi-pensionnaire inscrit 3 jours ou 4 jours par semaine (voir annexe du règlement).

Les élèves voulant prendre occasionnellement un repas devront s'assurer que leur compte restauration est suffisamment approvisionné.

 CARTE MAGNÉTIQUE OBLIGATOIRE
à présenter à l'entrée du self ou de la cafétéria.

 TOUTE CARTE DÉTÉRIORÉE PAR LES ÉLÈVES
sera remplacée moyennant la somme de 5 euros.

Les familles peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension pour toute l'année scolaire, sans modification possible pendant l'année.

Le prix du repas est fixé à 7.20€.

Le règlement de demi-pension se fait par chèques, espèces, virements ou en ligne sur le site ecoledirecte, dès réception de l'appel de fonds envoyé aux familles par mail, en septembre - janvier et avril.

Les élèves inscrits externes ont la possibilité de prendre leur repas occasionnellement, payable d'avance.

Les repas pique-nique sont strictement interdits
dans l'établissement.



à remettre impérativement dans la boîte aux lettres du
service de gestion

avant le vendredi 4 septembre 2026

Madame, Monsieur, responsable de :



NOM :

Prénom :

Classe :

☐ inscrit son enfant demi-pensionnaire :

☐ 4 jours

☐ 3 jours :

☐ Lundi

☐ Mardi

☐ Jeudi

☐ Vendredi

☐ inscrit son enfant externe

Marseille, le

Signature du
responsable de l'élève :